

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1992

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 28 septembre 1992 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. HINTZY, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT, M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN (jusqu'à la question n° 23), Mme TETU, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOU, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT (à partir de la question n° 16), M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 23), Mme CAMPBELL (jusqu'à la question n° 16), M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents excusés : M. PONÇOT, M. JEANNEROT, M. MAGNIN (à partir de la question n° 23), M. JUSSIAUX, M. RAGOT (jusqu'à la question n° 16), M. TOURRAIN (à partir de la question n° 23), M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL (à partir de la question n° 18).

Secrétaire : M. ANGUENOT (jusqu'à la question n° 16), M. RAGOT (à partir de la question n° 16).

Procuration de vote :

Mandants : M. PONÇOT, M. JEANNEROT, M. MAGNIN (à partir de la question n° 23), M. JUSSIAUX, M. RAGOT (jusqu'à la question n° 16), M. TOURRAIN (à partir de la question n° 23), M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL (à partir de la question n° 18).

Mandataires : Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. BARTEJE (à partir de la question n° 23), M. RÉGNIER, M. ANGUENOT (jusqu'à la question n° 16), M. GRAPPIN (à partir de la question n° 23), M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 23), M. BAS (à partir de la question n° 18).

1 a/1 - Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Député-Maire a rendu hommage à M. Jean BOICHARD, Premier Adjoint décédé en juillet dernier.

M. TOURRAIN, au nom du Groupe «Une Ambition pour Besançon» et M. NACHIN se sont associés à cet hommage.

Une minute de silence a été observée par l'Assemblée.

1 a/2 - M. le Député-Maire a proposé à l'Assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 F à l'Association ECHEL 25 pour les sinistrés de la commune de Bédarrides dans le Vaucluse. Une équipe d'agents techniques municipaux se rendra dès mardi sur les lieux avec un camion-benne ainsi que du matériel d'assainissement (une pompe aspirante) et de nettoyage sous pression.

1 a/3 - M. le Député-Maire a ensuite félicité M. Jean-Paul CHEVAILLER, Secrétaire Général, pour son élection à la tête du Syndicat National des Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux des collectivités locales.

Il a précisé, pour répondre à M. TOURRAIN, que la Ville recrutera prochainement deux administrateurs territoriaux.

1 a/4 - M. le Député-Maire a félicité l'équipe qui a organisé les Championnats du Monde de Dirigeables, manifestation qui a remporté un vif succès.

1 a/5 - M. le Député-Maire a enfin adressé ses vœux de bon rétablissement à M. Jean PONÇOT, victime d'un accident de la route en juillet dernier.

1 b - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Suite au décès de M. Jean BOICHARD, il a été procédé à l'installation de M. HINTZY au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a ensuite pris les décisions suivantes :

1 c - Modification des commissions et délégations

A l'unanimité moins cinq abstentions, le Conseil Municipal a approuvé les modifications à intervenir dans les commissions et délégations suite au décès de M. le Premier Adjoint et à l'entrée de M. HINTZY au Conseil Municipal.

2 - Obsèques de M. le Premier Adjoint - Prise en charge par la Ville de Besançon - Octroi d'une concession au Cimetière des Chaprais

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge par la Ville de Besançon des frais d'obsèques de M. BOICHARD, ainsi que l'octroi à sa famille d'une concession cinéraire au Cimetière des Chaprais.

3 - Exercice 1992 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

4 - Comptabilité - Exercice 1992 - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

5 - Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

6 - Comptabilité - Exercice 1992 - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité, sauf pour le point concernant un crédit de 100 000 F destiné à l'installation de deux phares FOSTER pour lequel un Conseiller Municipal a voté contre.

7 - Comptabilité - Exercice 1992 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

8 - Garanties d'emprunts :

a₁) Office Public Municipal d'HLM - Acquisition amélioration d'un immeuble «Le Clos de Bregille» - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 9 087 820 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

a₂) Office Public d'HLM du Département du Doubs - Construction de 146 logements ZAC de Planoise - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 35 000 000 F contracté auprès de la Caisse de Garantie au Logement Social - Modification de la délibération du 27 juin 1980 (renégociation d'un prêt de 9 435 000 F)

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

a₃) Office Public Municipal d'HLM - Construction de 146 logements ZAC de Planoise - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 35 000 000 F contracté auprès de la Caisse de Garantie au Logement Social - Modification de la délibération du 27 juin 1980 (renégociation d'un prêt de 3 636 294 F)

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b₁) Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon (SAIEMB) - Construction de 88 logements étudiants pour l'Ecole Nationale de Mécanique et Microtechnique rue Gaudot - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt PLA de 14 MF

Adopté à l'unanimité. Mme VIEILLE-MARCHISET, **en tant que mandataire de M. PONÇOT**, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

b₂) Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon (SAIEMB) - Construction de 74 logements au 9-11 rue du Luxembourg - Garantie de la Ville - Modification de la délibération du 30 mars 1979

Adopté à l'unanimité. Mme VIEILLE-MARCHISET, **en tant que mandataire de M. PONÇOT**, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

c) Association l'Etrier Bisontin - Construction du Centre Equestre - Participation au financement - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 500 000 F contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel.

Adopté à l'unanimité.

9 - Subventions :

a) pour le 40^{ème} anniversaire de l'Office Public Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 5 000 F pour la réalisation d'un film vidéo retraçant la vie de l'Office).

b) pour congrès

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 4 000 F au Laboratoire de Calcul Scientifique de la Faculté des Sciences pour Colloque sur «les journées numériques» des 24 et 25 septembre.

- 5 000 F au Service de Chirurgie Maxillo-Faciale du CHR pour l'organisation d'un cours international du 1^{er} au 3 octobre.

- 7 000 F à l'Association des Dons d'Organes et de Tissus Humains (ADOT 25) pour organisation du 15^{ème} Congrès International France-ADOT, du 2 au 4 octobre à Micropolis.

4 000 F à la Section Italienne de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque sur le thème «Les Granvelle et l'Italie au XVI^{ème} Siècle» les 2 et 3 octobre.

- 5 000 F au Service Interne et Immunologie clinique du CHR pour l'organisation du 3^{ème} Symposium International sur l'Echinococcose alvéolaire les 8 et 9 octobre à Besançon.

- 6 000 F au Service d'Oto-Rhino-Laryngologie pour l'organisation du colloque international «Clinique et Recherche en Audiophonologie».

- 4 000 F au Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile de l'Association des Paralysés de France pour l'organisation du 11^{ème} séminaire de réflexion «l'enfant avec un handicap», les 23 et 24 octobre au Kursaal.

- 6 000 F à l'Association des Paralysés de France, pour l'organisation du 3^{ème} Salon Handi-Est à Micropolis, les 13 et 14 novembre prochain.

- 4 000 F à l'Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art pour l'organisation du 3^{ème} congrès national du 18 au 21 novembre prochain.

- 3 000 F au Groupe de Recherche en Anthropologie de l'Espace (GRANE) de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque international en novembre prochain.

c) aux associations à caractère social - 2^{ème} répartition

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	2^{ème} répartition 1992
- Association des Familles de Besançon	9 500 F
- Association Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des personnes en situation de handicap (ARIS)	20 000 F (acompte)
- Antenne Petite Enfance	2 000 F
- Centre Régional d'Information des Droits des Femmes (DRIDF)	30 000 F
- Confédération Syndicale du Cadre de Vie (DSQ)	20 000 F
- Enfance et Partage	4 000 F
- Les Invités au Festin	1 000 F
- Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)	7 500 F
- Points de vue	40 000 F
- La Porte Ouverte (Lutte contre la Solitude)	10 000 F
- Solidarité Femmes	6 500 F (acompte)

TOTAL	150 500 F

d) aux associations de lutte contre la pollution atmosphérique

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a accordé les subventions suivantes :

- 48 000 F à l'ASQAB
- 20 000 F à l'APPA.

e) à diverses associations - Secteur Animation Formation Prévention

A l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

- MJC Palente	40 000 F
- Loisirs Culture Saint-Claude	2 000 F
- Cré-Entreprendre	100 000 F
- ADDSEA	24 600 F
- Doubs-Rivage	20 000 F

f) au tour de Franche-Comté Cycliste

Adopté à l'unanimité (subvention de 15 000 F).

g) au Golf Club de Besançon

Adopté à l'unanimité (subvention exceptionnelle de 30 000 F).

h) exceptionnelle au PSB Section Athlétisme pour l'achat d'un anémomètre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 6 000 F à la section athlétisme du PSB pour l'achat d'un anémomètre.

i) aux sociétés sportives amateurs - Année 1992 - 2^{ème} répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions au sport amateur - 2^{ème} répartition - Automne 1992

OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International
 PCN : Participations à des Compétitions Nationales

Code tiers	Clubs	Disciplines	Cotation	Valeur du point : 48,00	OCN	PCN	Subvention exceptionnelle	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analy- tique
11673	ACS Escale Fontaine Ecu	Foot	80,00	3 840	0,00	0,00	0,00	3 840,00		1220
11670	AFFB	Foot	70,00	3 360,00	0,00	5 000,00	0,00	8 360,00		1253
0	AJ Besançon	Foot	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
1246	ARB	Rugby	136,00	6 528,00	0,00	0,00	0,00	6 528,00		1246
10138	AS Don Quichotte	Foot	70,00	3 360,00	0,00	0,00	0,00	3 360,00		6619
12260	AS Orchamps	Foot	120,00	5 760,00	2 000,00	0,00	5 760,00	13 520,00		1214
0	ASA Séquanie	Automobile	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14657	ASC Montrapon La Butte	Foot	200,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00		1198
16239	ASC Tilleroyes	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00		1203
5589	ASC Velotte	Foot	90,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00		1234
0	ASCC Breuille	Handi Sport	24,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00	1 152,00		0
22054	AS Cité Brulard	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00		20962
0	ASEP Les Oiseaux	Escrime	19,00	912,00	0,00	0,00	0,00	912,00		0
0	ASEP Les Oiseaux	Karaté	34,32	1 647,00	0,00	0,00	0,00	1 647,00		0
22115	ASEP Les Oiseaux	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559,00	1298
0	ASPTT	Ath. C. sur piste	6,00	288,00	0,00	0,00	0,00	288,00		0
0	ASPTT	Ath. C. sur route	87,00	4 176,00	0,00	0,00	0,00	4 176,00		0
0	ASPTT	Foot	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	ASPTT	Hand	Prestat.	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		0
0	ASPTT	Natation	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	ASPTT	Tennis de table	Prestat.	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00		0
11883	ASPTT	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 464,00	1185
1215	ASQP	Basket	67,00	3 216,00	0,00	0,00	0,00	3 216,00		1215
1206	ASQP	Volley	168,00	8 064,00	2 000,00	40 000,00	0,00	50 064,00		1206
13828	ATC Marocains Besançon	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00		21653
0	Aiglon Sports	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
15158	AMCB	Cyclisme	81,00	3 888,00	0,00	0,00	0,00	3 888,00		1194
0	Amicale de la Préfecture	Hand	14,00	672,00	0,00	0,00	0,00	672,00		0
13835	Amicale Motocycliste	Motocyclisme	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3320
13768	Aqua Sport	Plongée	57,50	2 760,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00		1213
12253	Arc Club	Tir à l'Arc	25,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00		1226

Code tiers	Clubs	Disciplines	Cotation	Valeur du point : 48,00	OCN	PCN	Subvention exceptionnelle	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analy- tique
12967	Centre Demi-fond	Cycl. Sur piste	12,00	576,00	0,00	0,00	0,00	576,00		1336
10867	Centre Ecole Parachut.	Parachutisme	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1247
0	Centre Médico-Sportif	C. Médico-Spor.	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	Centre Omnisports	Handi Sport	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14818	Cercle Suisse	Foot	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6632
9676	Citadelle	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1222
11930	Club de Tir Bisontin	Tir	26,00	1 248,00	0,00	0,00	0,00	1 248,00		1200
14819	Club Orientation Comtois	C. d'orientation	27,72	1 330,00	0,00	0,00	0,00	1 330,00		1250
12977	District Pétanque	Pétanque	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1221
12363	Dojo Franc-Comtois	Arts martiaux	204,60	9 820,00	0,00	0,00	0,00	9 820,00		7672
1192	ESB F	Hand	134,00	6 432,00	0,00	28 080,00	0,00	34 512,00		1192
0	ESB M	Hand	198,00	9 504,00	2 000,00	30 000,00	0,00	41 504,00		1186
12970	Entente Magellan	Tennis de table	14,00	672,00	0,00	0,00	0,00	672,00		
0	Etoile Saint-Ferjeux	Tennis	21,15	1 015,00	0,00	0,00	0,00	1 015,00		0
0	Etoile Saint-Ferjeux	Tennis de table	5,00	240,00	0,00	0,00	0,00	240,00		0
0	Etoile Saint-Ferjeux	Cyclisme	54,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00	2 592,00		0
14857	Etoile Saint-Ferjeux	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 847,00	1263
12424	Etrier Bisontin	Equitation	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1208
0	FC Antillais	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00		0
1230	FC Bregille	Foot	120,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00	5 760,00		1230
22303	FC Saint-Ferjeux	Foot	190,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	9 120,00		1240
14862	Française	Haltérophilie	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00		1229
0	Franche-Comté Judo	Judo	34,32	1 647,00	0,00	0,00	0,00	1 647,00		17668
0	Futuris Club	Boxe française	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
12340	Gant d'Or	Boxe anglaise	60,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00		1235
17977	Gentlemen	Forfait général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14401
11671	Indépendante Comtoise	Gymnastique	468,00	22 464,00	1 000,00	0,00	0,00	23 464,00		1218
14860	Jeunesse de Palente	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1212
0	Judo-Club	Judo	17,82	855,00	0,00	0,00	0,00	855,00		0
0	Karaté Do Shotokan	Karaté	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	Moto Club	Motocyclisme	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
1184	OB	Rugby	218,00	10 464,00	2 000,00	30 000,00	0,00	42 464,00		1184
12670	OCB	Hand	15,00	720,00	0,00	0,00	0,00	720,00		1252

Code tiers	Clubs	Disciplines	Cotation	Valeur du point : 48,00	OCN	PCN	Subvention exceptionnelle	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analy- tique
0	PSB	Arts martiaux	31,35	1 504,00	0,00	0,00	0,00	1 504,00		0
0	PSB	Athlétisme	660,00	31 680,00	0,00	0,00	0,00	31 680,00		0
0	PSB	Foot	410,00	19 680,00	0,00	0,00	0,00	19 680,00		0
0	PSB	Hand	47,00	2 256,00	0,00	0,00	0,00	2 256,00		0
0	PSB	Tennis	24,30	1 166,00	0,00	0,00	0,00	1 166,00		0
0	PSB	Tennis de table	48,00	2 304,00	0,00	0,00	0,00	2 304,00		0
14211	PSB	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 590,00	1232
15406	Palmeraie	Foot	20,00	960,00	0,00	0,00	0,00	960,00		19240
13841	Planoise Karaté Académy	Karaté	24,42	1 172,00	0,00	0,00	0,00	1 172,00		13731
6628	Portugais	Foot	110,00	5 280,00	0,00	0,00	0,00	5 580,00		6628
11330	ROB	Boxe anglaise	80,00	3 840,00	0,00	0,00	0,00	3 840,00		1238
0	SNB	Aviron	212,00	10 176,00	0,00	0,00	0,00	10 176,00		0
0	SNB	Canoë-Kayak	159,00	7 632,00	2 000,00	0,00	0,00	9 632,00		0
0	SNB	Natation	253,00	12 144,00	0,00	0,00	0,00	12 144,00		0
2557	SNB	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 952,00	1219
12671	Saint-Claude	Gymnastique	186,00	8 928,00	1 000,00	0,00	0,00	9 928,00		9843
14863	Sprinter Club	Cycl. sur piste	Cotisat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3328
0	Team Fun Rockets	Skate	Cotisat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17678
12257	Tennis de table Planoise	Tennis de table	36,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	1 728,00		775
1243	Tri Action Club	Triathlon	58,00	2 784,00	2 000,00	0,00	0,00	4 784,00		1243
0	UCB	Cyclisme	39,00	1 872,00	0,00	0,00	0,00	1 872,00		0
0	UNSS	Sport scolaire	100,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00		0
16247	US Port Douvot	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00		1210
0	USEP	Sport scolaire	120,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00	5 760,00		0
12672	USPV Besançon	Foot	90,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00		1242
14864	Union Bouliste	Lyonnaise	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1333
11858	Utinam	Tir	218,00	10 464,00	0,00	0,00	0,00	10 464,00		1201
12557	VBCB	Volley	102,00	4 896,00	0,00	30 000,00	0,00	34 896,00		1227
15309	Volant Bisontin	Badminton	113,00	5 424,00	0,00	0,00	0,00	5 424,00		1223
	Totaux		8 360,80	401 312,00	30 000,00	259 240,00	5 760,00	696 312,00		

j) au Sport Bisontin de Haut Niveau - Contrats d'objectifs sports collectifs - Saison 1992/1993 - 1^{ère} répartition

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

ESB Féminin	Nle 1	Handball	195 000 F
BRC	Div. 3	Football	92 000 F Solde : subvention globale : 442 000 F
Besançon Basket Comté	Nle 2	Basket-Ball	214 500 F
CBSG	Nle 2	Hockey sur glace	26 000 F

k) au Festival de Musique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Festival International de Musique de Franche-Comté une subvention de 110 000 F représentant la participation de la Ville à toutes les actions de communication engagées pour promouvoir cette manifestation dans la région et à l'extérieur.

l) aux organismes de formation à caractère économique - CIDERES

A la majorité (1 Conseiller ayant voté contre), le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 25 310 F au CEDERES.

m) exceptionnelle à l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 25 000 F à cette association.

n) exceptionnelle à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 150 000 F).

o) exceptionnelle pour réalisation d'un film à l'Association «Les films du Capricorne»

Adopté à la majorité (1 Conseiller ayant voté contre) (montant de la subvention : 35 000 F).

p) exceptionnelle à l'ENSMM

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 50 000 F destinée au financement de la réalisation et de l'édition d'une plaquette éditée à 10 000 exemplaires à destination des étudiants susceptibles d'être candidats à cette école).

10 - Manifestation «Tout Besançon Court» - Transfert de crédit

Adopté à l'unanimité.

11 - BVOJ 1992 - Subvention à la Fédération des Œuvres Laïques - Transfert de crédit

12 - Exercice 1992 - Réaffectations :

a) d'une subvention à la Bibliothèque Municipale

Adopté à l'unanimité (subvention de 150 000 F du Centre National des Lettres, destinée à l'acquisition de livres ou de revues pour la constitution d'un fonds sciences).

b) d'une subvention au Musée Classé

Adopté à l'unanimité (subvention de 101 630 F de la DRAC).

c) d'un don au Musée Classé

Adopté à l'unanimité (subvention de 6 414 F de la «Kimbell Art Foundation»).

13 - Musée Classé - Acquisition d'œuvres d'art - Convention avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

Adopté à l'unanimité (participation de 50 % du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture à l'acquisition d'œuvres d'art pour un montant global de 600 000 F).

14 - Musée Classé - Acquisitions - Demandes et réaffectations de subventions

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal :

- a adopté les projets d'acquisitions et les plans de financement y afférents,

- a autorisé M. le Député-Maire à solliciter les participations de l'Etat et de la Région de Franche-Comté.

15 - Valorisation du patrimoine architectural de la Ville de Besançon - Convention avec l'Office de Tourisme/Syndicat d'Initiative

L'Assemblée Communale :

1) a adopté à l'unanimité le vœu présenté par M. NACHIN tendant à faire établir un inventaire complet des travaux de restauration à entreprendre sur le patrimoine architectural de Besançon, à faire évaluer le montant des travaux à réaliser et à établir un échéancier et un plan de financement qui pourraient s'échelonner sur plusieurs années pour tenir compte des moyens dont dispose la Ville, puis faire appel à la participation financière de l'Etat et des autres collectivités.

2) a adopté à l'unanimité le projet qui lui a été soumis.

16 - Espace Culturel Planoise - Renouvellement de la convention avec la Ville

Adopté à l'unanimité (durée de la convention : 3 ans et 3 mois) (subvention annuelle de fonctionnement : 3 950 000 F indexée).

17 - Nouveau Théâtre de Besançon - Restructuration des installations scéniques - Adoption du projet - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 2 800 000 F financés pour 900 000 F par la Ville, 900 000 F par la Région (subvention sollicitée) et 1 000 000 F par l'Etat (subvention sollicitée).

18 - Rentrée scolaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. l'Adjoint VUILLEMIN a fait à l'Assemblée Communale le point sur la rentrée scolaire 1992 à Besançon.

19 - Succession de Mlle Cécile KARRER - Acceptation sous bénéfice d'inventaire du legs universel au profit de la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité.

20 - Marchés 1993 de fournitures de bureau, scolaires, denrées alimentaires, effet d'habillement - Adoption des cahiers des charges

Adopté à l'unanimité.

21 - Saison 1992-1993 - Piscine Couverte Municipale - Concession du droit d'exploiter le bar

Adopté à l'unanimité (redevance annuelle de 13 000 F).

22 - Personnel Communal :

a) Régime indemnitaire des filières administrative et technique - Evolution

A la majorité (3 Conseillers ayant voté contre et 10 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté le projet d'évolution des régimes indemnitaires des filières administrative et technique qui s'échelonna de 1992 à 1995.

b) Régime indemnitaire des agents affectés au traitement de l'information (Informatique)

Adopté à l'unanimité.

23 - Structure intercommunale d'agglomération du Grand Besançon - Etat de la question - Position de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de l'adhésion de la Ville à un District du Grand Besançon et sur les compétences dont le transfert à la structure est souhaité, à savoir :

- traitement des déchets, à l'exclusion de la collecte existante,
- moyens de communication revêtant un intérêt d'agglomération,
- cohérence et interconnexion des réseaux d'eau,
- développement économique,
- politique du logement,
- soutien à l'action culturelle,

- mutualisation des charges communales au titre des collèges,
- service incendie,
- mise en œuvre du PACT.

24 - Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule - Eclairage public le long de la RN 83 - Exploitation et entretien par la Ville de Besançon - Convention

Adopté à l'unanimité (coût annuel de ces prestations : 24 300 F TTC).

25 - Informatique - Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion et d'entretien du patrimoine communal

Adopté à l'unanimité (coût du logiciel : 628 000 F).

26 - Forêts communales - Surveillance à cheval - Demande de subventions au Service Régional du Haras

Adopté à l'unanimité.

27 - Forêts communales - Programme des travaux de développement pédagogique à Chailluz confiés à l'ONF

Adopté à l'unanimité (travaux estimés à 382 500 F HT).

28 - Forêts communales - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes - Modification de la délibération du 15 juin 1992

Adopté à l'unanimité.

29 - Lutte contre la Toxicomanie - Achat d'un caméscope

Adopté à l'unanimité moins cinq abstentions (coût de l'appareil : 11 080 F).

30 - MPT La Grette - Aménagement de l'espace jeunes - Chantier d'insertion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté ce projet estimé à 95 500 F TTC. L'Etat financera à hauteur de 28 125 F.

31 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Extension de compétences

A la majorité (1 Conseiller votant contre), le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'extension de compétence territoriale de l'Office Municipal à la commune de Quingey et à l'ensemble des communes du bassin d'habitat de Quingey - Arc-et-Senans.

32 - Développement Social des Quartiers - Programme 1992 :

a) Correspondant Emploi-formation - Réaffectation de subventions de l'Etat et de la Région - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (coût de l'opération : 100 000 F financés pour 37 500 F par le Comité Régional du Fonds Régionalisé d'Aide aux Initiatives Locales pour l'Emploi, pour 37 500 F par la Région et pour 25 000 F par la Ville de Besançon).

b) Palente-Orchamps - La Grette - Montrapon - Planoise - Encaissement et attribution de subventions

Adopté à l'unanimité.

c) Demande de subvention concernant les actions suivies par la mission «Chef de Projet»

Adopté à l'unanimité.

d) Montrapon - Fontaine-Ecu - Aménagements des espaces extérieurs cité des Montboucons - Lancement des travaux et demande de subventions au Fonds de Solidarité Urbaine

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 500 000 F) qui pourraient être financés comme suit :

- participation de l'Etat (FSU)	60 000 F
- participation de la Région	15 580 F
- participation du Département	30 000 F
- part à la charge de la Ville	394 420 F

33 - Contrat Enfance - Participation de la Ville au fonctionnement d'une crèche 12, rue de la Famille - Convention entre la Ville de Besançon et l'Association Antenne Petite Enfance

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer ladite convention fixant notamment le montant de la subvention annuelle que la Ville accordera à l'Association Petite Enfance (en année pleine : 494 531 F ; pour 1992, au prorata des mois d'ouverture : 164 843 F).

34 - Hall de l'Hôtel de Ville - Travaux d'aménagement - Projet d'exécution

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le projet d'aménagement 1992 du hall de l'Hôtel de Ville, estimé à 482 000 F TTC.

35 - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Travaux d'aménagement 1992 - Demande de participation financière de l'Etat

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

36 - Mairie - Centre Technique Municipal - Approbation du programme de travaux 1992

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 1 185 000 F).

37 - Groupe scolaire des Tilleroyes :

a) Acquisition d'une propriété au Département du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une propriété au Département du Doubs (sous réserve de l'accord du Conseil Général), pour y implanter un groupe scolaire (coût de l'opération : 1 200 000 F).

M. le Député-Maire a informé l'Assemblée que ces locaux pourraient recevoir l'appellation de «Groupe Scolaire Jean Boichard».

b) Adoption de l'avant-projet détaillé

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté l'avant-projet détaillé de ce groupe scolaire, estimé à 6,5 MF TTC valeur août 1992 dont 5,8 MF pour la première tranche.

38 - Gymnase et logements rue Clémenceau - Mise à disposition du terrain - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 1991

Adopté à l'unanimité.

39 - Reconstruction - Extension de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques - Participation financière de la Ville - Convention avec l'Etat

Adopté à l'unanimité (participation maximale de la Ville : 16,125 MF dont 5 MF d'apport de terrains viabilisés).

40 - Restauration de l'Hôtel Jouffroy - Versement du solde des subventions - Convention avec la SAIEMB

Adopté à l'unanimité.

41 - Espaces verts urbains - Espaces naturel sensibles - Demandes de subventions au Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les projets :

1) de mise en valeur et d'aménagement de la promenade Vauban rive gauche du Doubs entre le Faubourg de Tarragnoz et le Bassin de la Gare d'Eau (estimation : 380 000 F),

2) de préservation et d'aménagement du parc, rue de la Famille (estimation : 1 200 000 F).

42 - Aménagement de voirie rue Sarrail - Participation financière du Ministère de la Défense (Armée de Terre)

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 135 000 F - participation attendue du Ministère de la Défense - Armée de Terre : 75 000 F).

43 - Tunnel sous la Citadelle :

a) Acquisition à la Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Pisciculture du Doubs

Adopté à l'unanimité (coût : 40 000 F).

b) Acquisition au Département de l'ensemble immobilier de la Régie Départementale des Transports du Doubs

Adopté à l'unanimité (coût de l'acquisition : 1 600 000 F).

44 - Immeuble 2, chemin de Palente - Location au profit de la Ville - Convention d'occupation avec l'Association Energie Cités

Adopté à l'unanimité.

45 Pépinière Municipale d'Entreprises - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec IEN

Adopté à l'unanimité (aide accordée à la SARL Formagraph : 17 500 F).

46 - Ensemble immobilier 2, rue Einstein - Société SM2E Mitsubishi - Dispositif d'appui immobilier à l'entreprise - Modification de la délibération du 17 décembre 1990

Adopté à l'unanimité aux conditions suivantes :

- maintien du montant global de l'appui à hauteur de 2 000 000 F,
- mais acquisition et aménagement du parking supplémentaire à la charge de SM2E,
- poursuite de la suspension des loyers pendant les premier et deuxième trimestre 1992.

47 - Société CONDIPLAST - Aliénation d'un immeuble sis chemin de l'Espérance

Adopté à l'unanimité (montant de l'aliénation : 840 000 F).

48 - Immeuble communal 10, rue Lavoisier - Cession à un regroupement d'entreprises spécialisées dans le traitement photo et l'imprimerie - Demande d'intervention du Fonds Départemental de Développement Economique

Adopté à l'unanimité (montant de la cession du bâtiment : 1 200 000 F).

49 - SAFC - Aliénation d'une parcelle de terrain communal rue du Languedoc pour création d'activités

Adopté à l'unanimité.

50 - Immeuble 8, Impasse Saint-Canat - Exercice du droit de préemption - Aliénation à la SAIEMB

Adopté à l'unanimité (montant de l'aliénation : 1 220 000 F).

51 - Immeuble 42, chemin du Fort de Bregille - Cession à l'Office Public Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

52 - Maison du Funiculaire - Cession à l'Office Public Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote. (Montant de la cession : 280 000 F).

53 - Rue Leverrier - Aliénation d'un délaissé communal à M. BOURQUIN

Adopté à l'unanimité.

54 - Rue Octave David - Rétrocession d'un terrain communal à la copropriété «Le Clémenceau»

Adopté à l'unanimité.

55 - Chemin du Fort des Montboucons - Approbation du déclassement d'une partie de ce chemin

Adopté à l'unanimité.

56 - Rue Radieuse - Convention de droit de passage au profit de M. MEYER et acquisition gratuite

Adopté à l'unanimité.

57 - Port Douvot - Acquisition d'un terrain

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition : 105 000 F).

58 - Affaires diverses – Interpellations

a) Station Hydrominérale de Besançon la Mouillère - Restaurant Touristique - Additif à la délibération du 17 février 1992

Adopté à l'unanimité.

b) Interpellations de M. BAS

1 - Canal local du câble

M. BAS, Conseiller Municipal, a demandé à M. le Député-Maire quels sont les projets en cours de programmation locale sur le câble.

M. le Député-Maire lui a répondu qu'il était envisagé de diffuser des informations locales sur le canal local, étant précisé que le réseau câblé comptera environ 10 000 abonnés en fin d'année. La question reste de savoir s'il s'agira d'un programme local en images ou non. Jérôme Bellay est actuellement chargé de réaliser une étude sur ce point.

Cette question du câble est suivie également attentivement par la commission municipale Communication et le directeur du Service Communication. Il en sera reparlé ultérieurement en Conseil Municipal.

2 - Fonctionnement du parking de la gare

M. BAS a soulevé les problèmes de fonctionnement du parking de la gare en soulignant qu'aux heures de pointe, ce parking connaît des engorgements considérables, dus notamment au système de paiement. Il demande s'il ne pourrait pas être envisagé un système de paiement direct à la sortie par carte bancaire et une augmentation des bornes de paiement.

M. le Député-Maire lui indique que la réponse apportée par la société exploitante SCETA PARC aux observations formulées par lui, lui sera adressée prochainement et lui en donne brièvement la teneur, à savoir :

1) une seconde borne de paiement est à la disposition des usagers au niveau - 1 (accès direct par escalier situé à proximité immédiate de la caisse du niveau supérieur). La société propose de renforcer la signalisation d'accès à cette deuxième caisse.

2) les statistiques d'incidents relevés sur le matériel en place à Besançon ne laissent pas apparaître une fréquence supérieure de pannes à celle des autres sites.

3) le système de règlement direct à la sortie par carte bancaire n'est pas à l'heure actuelle utilisé par le fournisseur du matériel en place à Besançon.

Il faut toutefois savoir, précise SCETA PARC, que ce mode de paiement, extrêmement coûteux, est réservé à des parkings à accès et sorties multiples, style aéroports. Il allonge d'ailleurs le temps de présence à la borne de sortie par rapport au système du ticket préalablement validé à une caisse automatique et reporterait le phénomène d'attente, dans le cas présent, de la caisse automatique vers la barrière de sortie.

4) le nombre de caisses automatiques (2) correspond aux normes habituelles.

La Société SCETA PARC se propose toutefois d'étudier, dans le cas où cette solution apporterait satisfaction à une majorité d'usagers, le déplacement de la caisse automatique du sous-sol et son implantation en surface, à proximité de l'autre.

La séance est levée à 22 heures 25.

Hôtel de Ville, le 1^{er} octobre 1992
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché le 2 octobre 1992
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,